



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

structures administratives

Question écrite n° 88187

Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 définissant l'organisation et les missions des nouvelles « directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi » (Direccte). Elle lui demande de lui communiquer le montant des économies que le Gouvernement entend effectuer à travers la fusion des 9 organismes qui composent ce nouvel organisme. De plus, elle lui demande de préciser le nombre de collaborateurs qui travailleront dans chacune des directions régionales ainsi que le nombre de postes supprimés pour chacune des régions.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Line Reynaud](#)

Circonscription : Charente (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88187

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9934

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)